

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire

SEANCE du 3 mai 2016

14 conseillers présents – 14 votants

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAPA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon)

Suite au transfert de la compétence assainissement non collectif à la communauté de communes Porte de DrômArdèche, le SIAPA demande de délibérer afin de valider la modification de ses propres statuts par le SIAPA, et pour retirer la commune de Lens-Lestang de ces mêmes statuts, puisqu'elle n'a plus lieu d'y être.

Délibération adoptée à l'unanimité

SUBVENTION A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

M. le maire propose de verser une subvention annuelle à la bibliothèque pour les achats de livres suivant les préconisations de la Médiathèque Départementale. Cette subvention correspond à 0.50 € par habitant et par an, et est basée sur la population INSEE.

Délibération adoptée à l'unanimité

AUTORISATIONS D'ABSENCE DES AGENTS COMMUNAUX

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de définir le nombre de jours de congés autorisés pour les demandes d'absence exceptionnelles des agents suivant le tableau joint :

Evénements	Nombre de jours pouvant être accordés
Mariage - de l'agent (ou PACS) - d'un enfant, - d'un ascendant, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, d'un oncle, tante, neveu, nièce	4 jours ouvrables pris successivement dans la semaine précédente ou suivante l'événement 2 jours ouvrables 1 jour ouvrable
Naissance ou Adoption	3 jours dans les 15 jours qui suivent l'événement
Décès - du conjoint (ou partenaire lié par un PACS), d'un enfant, père, mère, beau-père, belle-mère - autres ascendants frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu, nièce	3 jours ouvrables 1 jour ouvrable
Maladie très grave - du conjoint (ou partenaire lié par un PACS) - d'un enfant, père, mère, beau-père, belle-mère	3 jours ouvrables 3 jours ouvrables
Garde d'enfant malade	Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour Doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'un emploi ou ne bénéficie de par son emploi d'aucune autorisation d'absence

Délibération adoptée à l'unanimité

REGULARISATION SUR PRELEVEMENT DES DEPENSES IMPREVUES

M. le Maire propose de valider le prélèvement qu'il a dû faire en urgence pour pouvoir régler une facture concernant l'achat d'un terrain par la commune, la ligne ayant été omise à la réalisation du budget primitif 2016 de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE POUR LA CREATION D'UN PROGRAMME « ACHAT DE TERRAINS »

Afin de pouvoir régler les factures suivantes concernant l'achat du terrain consécutif à la mise en place des îlots propreté, M. le Maire propose de créer le programme « achat de terrain » en prélevant 5 000.00 € sur les dépenses imprévues du budget investissement de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE POUR REGULARISATION D'ECRITURES D'ORDRE

Suite à la demande du trésorier, M. le Maire propose de modifier 2 écritures du budget primitif 2016 de la commune en fonctionnement, puisque ces écritures ont été enregistrées en écritures d'ordre, alors qu'il s'agit d'écritures réelles. Les écritures concernées sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

COMPTES	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
042/7815 78/7815	Reprise de provision Reprise de provision		-20 000,00 € +20 000,00 €
042/673 67/673	Titres annulés Titres annulés	- 500,00 € + 500,00 €	
TOTAUX		0,00 €	0,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

LE CRITERIUM DU DAUPHINE ET LE TOUR DE FRANCE

Le premier passera à Lens Lestang le 9 juin 2016 et le 2ème le 16 juillet.2016.

Fin de la séance à 21 heures
 A Lens-Lestang, le 17 mai 2016

Le Maire

